

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 13 juillet 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/07/13-0/04****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20180713-lmc100000017543-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/07/2018

Réception Préfet : 17/07/2018

Publication RAAD : 13/07/2018

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

OBJET : Délégation de compétences à la Commission permanente.

Conformément à l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L. 3312-1 et L. 1612-12 à L. 1612-15 de ce même Code (attributions d'ordre budgétaire). Cette délégation s'exerce à la lumière des attributions déléguées au profit du Président du Conseil départemental, selon notamment l'alinéa 2 de l'article L. 3211-2 précité.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L.3211-2 ;

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/03 en date du 13 juillet 2018 relative au renouvellement intégral de la Commission permanente intervenu à cette même date ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De déléguer à la Commission permanente les attributions du Conseil départemental énumérées ci-après :

1°) Patrimoines mobilier et immobilier, domaines public et privé

- approbation des projets de cessions de biens mobiliers départementaux (au-delà de 4 600 €),
- approbation des projets d'acquisition (non soumis au droit de la commande publique) et d'échange de biens mobiliers ;
- acceptation de dons et legs de biens mobiliers, grevés de conditions ou de charges, au profit du Département ;

- approbation des projets d'acquisition, cession ou échange portant sur le patrimoine immobilier départemental, d'un montant inférieur à 100 000 € ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée supérieure à douze ans ;
- approbation des projets de convention d'occupation temporaire du domaine public et du domaine privé, ainsi que leurs avenants ;
- approbation des projets de convention relatifs à la participation de tiers à des opérations de voirie et à des remises d'équipements de voirie en gestion, et de leurs avenants ;
- approbation des conventions de servitude ;
- approbation des procès-verbaux de remise de biens immobiliers mis à disposition du Département ;
- approbation des conventions relatives à l'enlèvement et l'élimination des déchets non ménagers pour les services départementaux.

2°) Finances

- décision sur les demandes de remise gracieuse et admissions en non-valeur et créances éteintes ;
- fixation des tarifs d'accès aux musées et châteaux départementaux ;

3°) Aides et subventions

Subventions :

- attribution de subventions dont l'objet, les règles d'octroi et/ou les critères ont été définis par le Conseil départemental et approbation, le cas échéant, des projets de convention correspondants et de leurs avenants ;
- attribution de subventions « *hors dispositif* » d'un montant inférieur à 23 000 € et approbation, le cas échéant, des projets de convention correspondants et leurs avenants ;

Aides individuelles, à l'exclusion de celles relevant de la compétence du Président ou de dispositifs spécifiques :

- attribution d'aides individuelles et approbation, le cas échéant, des projets de convention correspondants et leurs avenants.

4°) Aménagement du territoire / Politique contractuelle

- approbation des projets d'avenant relatifs aux contrats ruraux, régionaux, C.L.A.I.R, C.A.D.U.C.E, C.O.N.T.A.C.T, C3D, F.E.R, C.I.D et contrats triennaux de voirie sans incidence sur le montant global du contrat (déclinaison annuelle des actions prévues au contrat, modifications d'échéanciers) ;
- approbation des conventions de réalisation des contrats cadres et leurs avenants, sans incidence sur le montant global du contrat cadre et sur le montant des conventions de réalisation.

5°) Assurances

- approbation de tous contrats d'assurance et de leurs avenants, après signature des marchés correspondants.

6°) Transactions

- projets de convention correspondants et leurs avenants, le cas échéant.

7°) Autres

- approbation des délibérations, contrats ou conventions (hors marchés publics) d'un montant nul ou inférieur à 23 000 €, sans préjudice des dispositions de la présente délibération relatives aux aides financières, contrats et conventions spécifiques.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

M. Pierre BACQUÉ

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI qui a donné pouvoir à M. Denis JULLEMIER

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIÉRIOT

Mme Daisy LUCZAK

Mme Isoline MILLOT

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO qui a donné pouvoir à M. Xavier VANDERBISE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIÉRIOT

Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne